

STATION POITOU-CHARENTES

VERTISSEMENTS GRICOLES® télécopiés

EDITION GRANDES CULTURES



Bulletin n° **349** (15/97) 29 Mai 1997

POIS : Traitements tordeuses en parcelles non protégées
MAIS : Pyrale, début du vol

POIS : stade floraison à gousses pleines.

TORDEUSES

Situation - Préconisation

Les captures se poursuivent.

Pois de consommation : Intervenir dès le stade gousses pleines du second niveau florifère.

Pois de semences : Ils ont dû être traités ; n'oublier pas de renouveler la protection 15 jours après le premier traitement.

BLE : stade amande aqueuse à grain laiteux.

PUCERONS

Situation - Préconisation

Malgré un vol très faible à la tour de Biard ; le réseau d'observations nous indique que des populations assez importantes sont signalées localement en Charente, Charente-Maritime et sud Deux-Sèvres.

Surveiller les parcelles jusqu'au stade laiteux-pâteux et **intervenir si nécesaire**.

TOURNESOL : stade B2 à B6

PHOMOPSIS

A Biard, le taux de maturation est de 20 %, (il est vraisemblablement plus élevé en sud Charente et sur la façade atlantique). Aucune projection n'a été observée.

PUCERONS

Les captures à la tour restent très faibles.

En parcelles, une légère augmentation des populations d'aptères est notée mais les seuils ne sont pas atteints (voir bulletin précédent).

Surveiller les parcelles non protégées Gaucho surtout en situations tardives et intervenir si nécessaire.

MAIS : stade 4 à 8 feuilles

SESAMIE

Situation

Le vol se poursuit de façon irrégulière en Charente-Maritime ; il a commencé en sud Charente.

Le nombre de captures est faible à ce jour. Des pieds de ponte ont été observés dans le secteur de Mirambeau (sud Charente-Maritime).

Préconisation

Les indications du dernier bulletin sont confirmées :

- **En zone 1** ainsi qu'en présence de pieds de ponte en parcelles à risque en zone 2, **intervenir très rapidement à demie-dose** dans les parcelles pas encore protégées (prévoir le renouvellement de l'intervention une quinzaine de jours plus tard).

- **En zone 3** : en présence de pieds de ponte en parcelles à risque, l'intervention unique à pleine dose est à effectuer du **2 au 10 juin** ; il en est de même lorsque le fort développement de la culture ne permet pas de retenir la stratégie à 2 applications en zone 1 et dans les parcelles concernées en zone 2.

PYRALE

Les premières captures sont signalées en sud Vienne et en Charente.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13 Route de la Forêt - 86580 BIARD -
Tel 05 49 62 98 25- Fax 05 49 62 98 26

Publication périodique
Directeur gérant L. JUILLARD-CONDAT
CPPAP N° 1664 A D
ISSN 0294 - 4693